



Avril 2019

"La pierre la plus solide d'un édifice est la plus basse de la fondation".



A lire sur notre site, l'appel d'avril de l'intersyndicale nationale.

**RÉSIGNÉS, C'EST L'ÉCHEC ASSURÉ.
MOTIVÉS ET UNIS DANS L'ACTION,
ON PEUT GAGNER !**

RUPTURE CONVENTIONNELLE COLLECTIVE À LA CAISSE DES DÉPÔTS

Article à lire par tous ceux qui se croiraient encore à l'abri

Alors que la Caisse des Dépôts doit rendre public le 10 avril les résultats 2018 de la CDC, qui comme chaque année, devraient se situer entre 1,5 Md€ et 2,5 Md€, un projet d'accord sur une rupture conventionnelle collective a été présenté aux organisations syndicales.

Ce projet porterait sur une suppression d'une centaine d'agents pour le moment. Il s'adresse aussi bien aux salariés de droit privé qu'aux fonctionnaires de la CDC.



Pour tous les personnels de la CDC les voyants sont au rouge.

Pour les personnels privés, le compte n'y sera pas et pour les fonctionnaires, outre le fait que leur indemnité de rupture sera fiscalisable comme pour leurs collègues, il est inutile de rappeler qu'aucun fonctionnaire ou personnel sous statut n'a droit à l'indemnisation chômage.

Sous le prétexte fallacieux d'alléger la masse salariale, le directeur de la CDC répond avec cette rupture conventionnelle collective à la demande formulée par M. Le Maire, Ministre de l'économie et des Finances dans sa lettre de mission.

FO Finances et son syndicat national de la CDC ne peuvent pas accepter une RCC alors que, d'une part, la CDC génère des résultats plus que confortables, et d'autre part, la CDC n'a jamais eu autant recours aux intérimaires et contractuels du fait d'activités exponentielles et notamment d'objectifs en région liées à la Banque des Territoires ! C'est une aberration !

La CDC a toujours été à la pointe des évolutions de la Fonction Publique.

A cette occasion la CDC sert de laboratoire « anti-social ».

La casse du statut général de la Fonction Publique est en marche. Au travers de cette proposition, la CDC en est l'avant-garde.



D'ores et déjà, le syndicat majoritaire de la CDC (l'UNSA), dans une vision opportuniste et de court terme, accueille avec bienveillance cette proposition et voudrait même la voir étendue à plusieurs centaines de salariés.

Ce projet n'est que l'antichambre du projet de "transformation de la Fonction Publique" et les prémices de la réforme des retraites.

La rupture conventionnelle collective est une des mesures emblématiques des ordonnances Macron, votées en 2017 et dont FO demande l'abrogation.

A qui le tour ?

COLONIES DE VACANCES

Comme indiqué dans le liminaire de **FO FINANCES** lors du Conseil National d'Action Sociale (CNAS) du 29 mars 2019, des problèmes liés au schéma de transport des colonies de vacances EPAF pour les vacances printemps/été 2019 font l'objet de remarques acerbes de la part des parents des colons.

En effet, il semblerait qu'EPAF ait supprimé 28 points de rassemblement et 3 centres regroupement ce qui oblige les parents à emmener leurs enfants et allonge le temps de transport (voir à ce sujet le compte-rendu du [CDAS 44 du 26 février 2019](#))

Le secrétariat général de Bercy explique qu'un audit spécialisé dans le transport d'enfants en colonie a préconisé la diminution des points de regroupement afin d'optimiser le temps des transports des colons...

Pour **FO** il n'optimise pas le porte-monnaie des ménages en revanche !

EPAF pourrait indemniser les parents en fonction des kilomètres parcourus et lorsque le point de rassemblement se trouve trop éloigné du domicile par le paiement d'une indemnité forfaitaire.

FO estime qu'une compensation financière n'est pas la solution pour minimiser la fatigue engendrée par les transports.

